

Pôle proximité citoyenneté
Direction Quotidienneté
Rapporteur : Sébastien FAGNEN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_111
SÉANCE DU 16 MAI 2023

05 - DÉNOMINATIONS DE VOIES - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune, il est proposé de dénommer les voies suivantes :

IMPASSE DU MARÉCHAL LECLERC

La voie est matérialisée en orange sur le plan cadastral joint. Elle rejoint la rue du Maréchal LECLERC et a été de ce fait dénommée de façon informelle par les riverains « Impasse du Maréchal LECLERC ». Il est proposé de conserver et d'officialiser la dénomination en usage.

IMPASSE DES VIEILLES CARRIÈRES

Lotissement en cours de création et officieusement dénommé « Résidence des Vieilles Carrières » par les riverains et propriétaires actuels en raison de sa proximité avec la rue des Vieilles Carrières (cf. pièces jointes)

La qualification « résidence » n'étant pas autorisée, il est proposé de conserver la terminologie « Vieilles Carrières » et de requalifier la voie en « Impasse des Vieilles Carrières ».

RUE DE BEAUCHAMP

La rue de BEAUCHAMP est actuellement incorrectement orthographiée en « BEAUCHAMPS ». Il convient de procéder à une correction et de supprimer le « S ».

RÉSIDENCE/RUE DE LA BANQUETTE

La qualification « Résidence de la Banquette » actuellement en usage doit être abandonnée au profit de « Rue de la Banquette ».

IMPASSE AGNES VALOIS

Lors de la séance du 8 février 2023 du conseil municipal, le conseil se prononçait favorablement sur la dénomination de la voie « Impasse Agnès Valois », dans le cadre de l'aménagement de l'extension du projet « ZAC des Fourches » (Délibération N° DEL2023_006).

La proposition de qualification de la voie en « Impasse » n'est pas adaptée, compte-tenu de sa configuration qui comporte des accès entrants et sortants, il est donc proposé de requalifier cette voie en « Rue Agnès VALOIS ».

Le conseil municipal est invité à approuver la dénomination des voies énumérées ci-dessus.

Vu l'avis favorable de la 3^{ème} commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : 17h40		Nombre de votants : 49	
<u>Pour</u> : 48	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 1 Pierre-François LEJEUNE	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

PJ : 2

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 16 mai 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 5 mai 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le seize mai à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 5 mai 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire AMBROIS Anne jusqu'à son arrivée 18h53) - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - HAMON-BARBÉ Françoise - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert -MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée : 17h50) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à BERNARD Christian
CATHERINE Arnaud a donné procuration à LEFRANC Bertrand
HÉBERT Karine a donné procuration à SAGET Eddy
HUREL Karine a donné procuration à AMIOT Florence
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy
MARGUERITTE David a donné procuration à HÉRY Sophie
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENTES

MARGUERITTE Camille
PIC Anna

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

Reçu en préfecture le 19/05/2023

Publié le 19/05/2023



ID : 050-200056844-20230517-DEL2023_111-DE

impasse Marechal Leclerc



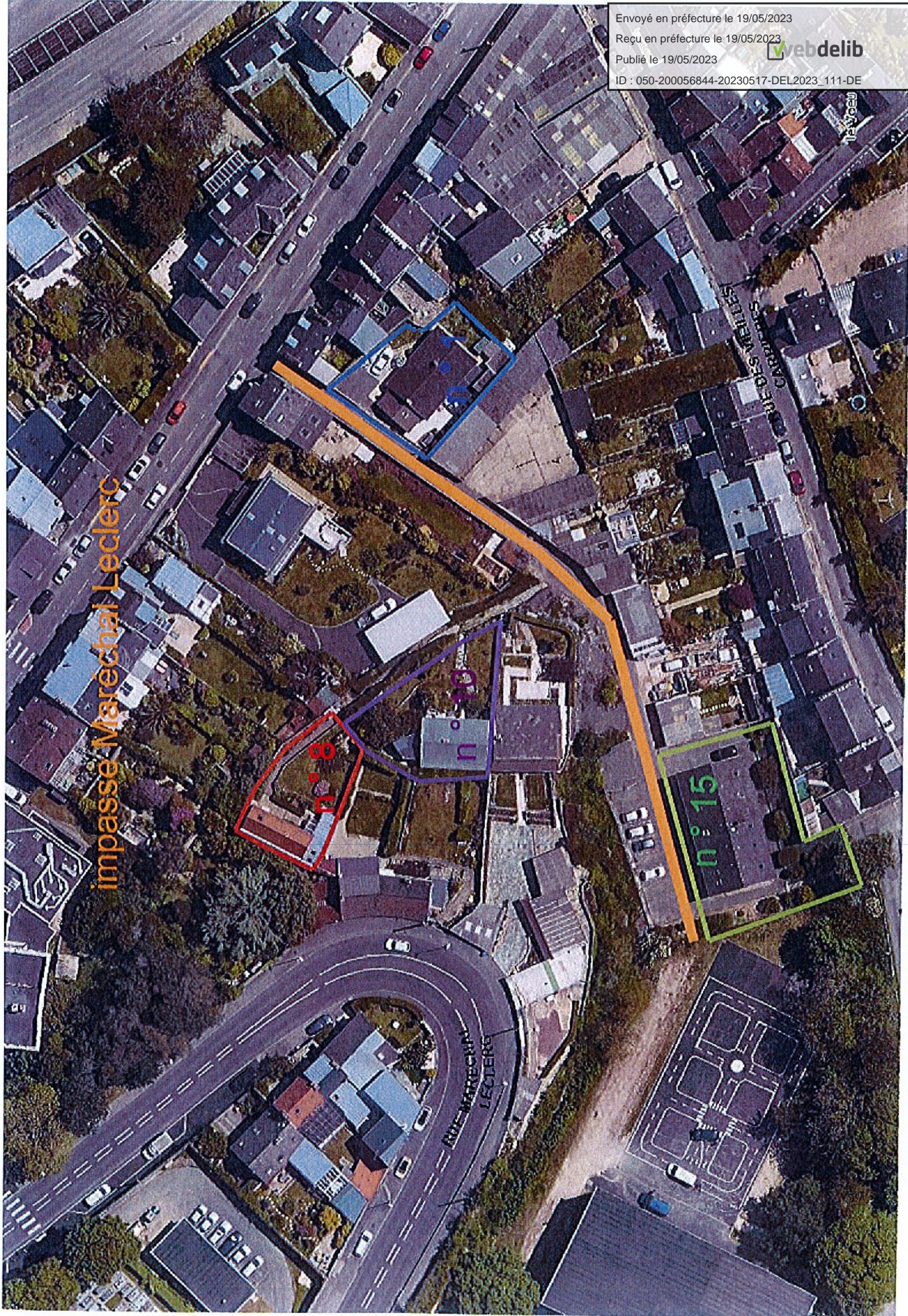
n° 8



n° 10



n° 15



AR_2020_3617_CC

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

PERMIS D'AMENAGER	N° PA 050129 17G0003
Déposé le : 07/02/2017	Objet : Opération de lotissement de 2 lots à usage d'habitation
Par : Madame Isabelle LEROUVILLOIS	Lieu des travaux : 17 Rue Des Vieilles Carrieres CHERBOURG OCTEVILLE 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Demeurant : 17 Rue Des Vieilles Carrieres CHERBOURG-OCTEVILLE 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN	Destination : Habitation

Le Maire,

- VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L442-1 et suivants, R442-1 et suivants,
- VU la demande présentée le 04/09/2020 par Madame LEROUVILLOIS sollicitant l'autorisation de différer les travaux de finition et de procéder à la vente des lots par anticipation,
- VU le permis d'aménager initial n° 050129 17G0003 délivré le 02/06/2017,
- VU l'attestation de garantie financière d'achèvement des travaux présentée pour les travaux de l'ensemble du lotissement par le CREDIT AGRICOLE NORMANDIE, Agence de Cherbourg Les Halles, en date du 08/09/2020,
- VU l'engagement du demandeur de terminer les travaux dans les délais fixés par cet arrêté,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le lotisseur est autorisé à différer les travaux de finition listés ci-après :

- Soutènement des terrains à assurer vis-à-vis du chemin d'accès.

ARTICLE 2 :

Le lotisseur est autorisé à procéder à la vente des lots du Permis d'Aménager susvisé, en application de l'article R.442-12 du code de l'urbanisme.
Les permis de construire des bâtiments sur les lots pourront être accordés en application de l'article R.442-18 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 3 :

En application de l'article R.442-13a du code de l'urbanisme, les travaux différés devront être achevés avant le 02/06/2023.

En cas de défaillance du bénéficiaire de l'autorisation, l'organisme garant devra mettre les sommes nécessaires au financement des travaux à la disposition de l'une des personnes visées à l'article R.442-16 du code de l'urbanisme.

Transmission à la Sous-Préfecture de Cherbourg,

Le 23 SEP. 2020

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Le 23 SEP. 2020

Par délégation du Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
L'adjoint au Maire, Maire délégué de la commune déléguée
de Cherbourg-Octeville,
Sébastien FAGNER



NOTA BENE :

Le lotisseur fournira à l'acquéreur un certificat attestant, sous sa responsabilité, l'achèvement des travaux concernant les équipements desservant le lot. Ce certificat sera joint à la demande de permis de construire.

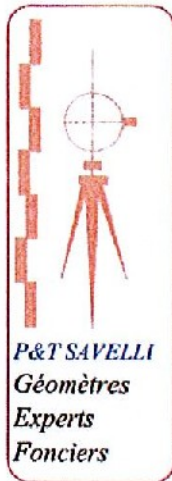
La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Affiché le ...24 SEP. 2020...

Notifié le

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune nouvelle de CHERBOURG EN COTENTIN



Ville de CHERBOURG OCTEVILLE

Rue des Vieilles Carrières - n°17

Propriété de Mme Isabelle LEROUVILLOIS,
née GALLIS

Cadastre section AS n^{os} 815 - 817 - 818 - 819 - 823 - 825 - 826

" Résidence Les Vieilles Carrières "

PLAN DES RESEAUX

Echelle : 1/200

Plus de fonctionnalités

Parcelles - Permis de construire - Sections -
Bâtiments - Commune - Feuilles - Lieux-dits -
Préfixes de sections - Subdivisions fiscales

